

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 044-214400756-20231214-62_2023-DE

Nombre de conseillers en exercice14 présents10 votants.....11
--

L'an deux mil vingt-trois, le **QUATORZE DECEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	RAIMBAUD Nelly	HUGRON Dominique	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRIMAUD Sylvie

OBJET

62/2023

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3

En raison d'un problème de RIB, une annuité de remboursement d'emprunt de 2022 a été réglée sur 2023.

Or, ce montant supplémentaire n'a pas été prévu au moment du vote du budget.

Aussi, il convient d'adopter la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune pour permettre le paiement de la totalité des annuités d'emprunts de 2023 :

Section d'investissement

DEPENSES

Chapitre 16/ Article 16811 – Organismes
d'assurance : **+ 12 000,00 €**

Chapitre 23 / Article 2313 – constructions :
- 12 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour le vote de virement de crédits, par décision modificative n°3 dans les conditions précitées.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

